

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Mael, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Excusé :

Secrétaire : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité. Le conseil municipal valide l'ajout de point à l'ordre du jour.

1. Modification intitulé de commission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue du nombre d'habitant il faut modifier l'intitulé de la commission appel d'offres, il faut la nommer ouverture des plis et marché public.

2. Prime exceptionnelle Covid-19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de verser une prime exceptionnelle pour le travail durant la crise du covid-19 aux agents de la commune.

Après débat et explications des modalités de la prime.

Le Conseil Municipal vote par : 1 voix POUR et 10 voix CONTRE,

Le conseil à juger que la prise de risques du travail était faible durant la crise sanitaire.

3. Référent Ambroisie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut un référent Ambroisie pour représenter la commune de Lompnas.

Le Conseil Municipal vote pour Coraline Babolat

4. Travaux ONF

Monsieur le Maire Alexandre Joux et Mikael Babolat exposent au conseil municipal les échanges avec l'agent onf pour les travaux et les ventes 2020.

Le conseil municipal valide les travaux :

Travaux maintenance trétème 724,18 € HT

Plantation et régénération douglas 80 plants 166,40 € HT

Demande de plantation équivalente en mélèze

Les travaux sur les pistes seront étudiés en commissions après une visite sur le terrain.

5. Attribution subventions 2020

Monsieur le Maire, fait lecture des demandes de subventions reçues pour l'année 2020 et rappelle ce qui a été fait en 2019. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération du Conseil Municipal par 10 voix POUR et 1 CONTRE

Les subventions 2020 sont attribuées comme suit :

- ✓ Centre anti-cancer Léon Bérard : 100 €
- ✓ Echo du Nant : 100 €
- ✓ Association périscolaire de Lompnas : 2000 €
- ✓ As Collège de Briord : 200 €
- ✓ Banque alimentaire : 150 €
- ✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers Bords du Rhône : 150 €
- ✓ Restau du cœur : 150 €
- ✓ Collège de Briord, convention médicale 1^{er} degré : 1 € / enfants

6. Affectations résultats

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	En euros	
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2019	82 796,49 €	
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	161 882,26 €	
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	244 678,75 €	
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	89 000,00 €	
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	155 678,75 €	
Résultat d'investissement 2019	62 950,86	
Résultat antérieur reporté	101 397,48 €	
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	164 348,34 €	
Restes à réaliser au 31/12/2019	159 191,65 €	
	Dépenses	246 494,65 €
	Recettes	87 303,00 €
Besoin d'autofinancement de		0 €

Assainissement	En euros	
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	488,96 €	
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	14 134,33 €	
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	14 623,29 €	
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0,00 €	
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	14 623,29 €	
Résultat d'investissement 2019	- 856,42 €	
Résultat antérieur reporté	2512,42 €	
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	1656,00€	
Restes à réaliser au 31/12/2019	0 €	
	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
Besoin d'autofinancement de		0 €

7. Devis SIEA

Monsieur le Maire, Alexandre JOUX, informe le conseil municipal des travaux à réaliser pour l'année 2020 :

Mise en conformité des armoires de commandes 2200€

Remplacement de 3 luminaires vétustes 1800€

Le devis du SIEA pour un coût de 4000€ est validé à l'unanimité.

8. Devis Eglise

Monsieur le Maire, Alexandre JOUX, informe le conseil municipal des travaux à réaliser à l'église :

Mise en conformité du coffret électrique et reprise du battant de cloche 3300€ TTC

Le devis de l'entreprise BODET pour un coût de 3300€ TTC est validé à l'unanimité.

Contrat d'entretien 228 €/an TTC

Le devis de l'entreprise BODET est refusé.

9. Devis pc Mairie

Monsieur le Maire, Alexandre JOUX, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer le pc et l'écran de la mairie.

Le devis de l'entreprise La maison de l'informatique de 984 € TTC est validé à l'unanimité

10. Budgets primitifs

BUDGET PRINCIPAL	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	370 861,75
	INVESTISSEMENT	366 322,81
SERVICE « Eau »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	26 271,28
	INVESTISSEMENT	179 620,05
SERVICE « Assainissement »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	28 227,25
	INVESTISSEMENT	12 890,78

11. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Oùï cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire/ le Président ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Lompnas.

12. Questions diverses

1. Sacs Jaunes

La collecte est repoussée au 2/11, les sacs vous seront distribués en septembre.
Les résidences secondaires n'ayant pas de conteneur à ordures ménagères sont priées de se faire connaître en mairie.

2. Permis de construire

M. Germain Longefay a déposé un permis de construire pour une maison individuelle, rue de la mairie.

Le conseil donne un avis favorable mais précise que l'eau sera mise en place à la limite des propriétés 204 et 205 en bord de route.

La séance est levée à 1h40.